



**Règlement ministériel du 28 février 2020 fixant le contenu des modules de conseil dans le domaine de l'agriculture, le taux d'aide et le montant maximal de l'aide ainsi que les qualifications minimales des prestataires.**

*Le Ministre de l'Agriculture,  
de la Viticulture  
et du Développement rural,*

Vu l'article 10 du règlement grand-ducal du 17 mai 2017 portant exécution des dispositions des chapitres 17 et 18 de la loi du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales ;

*Arrête :*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Les modules de conseil aux exploitants agricoles, les qualifications minimales que doivent remplir les prestataires de services de conseil, les taux d'aide et les montants d'aide maximum sont déterminés selon l'annexe.

**Art. 2.**

Le présent règlement est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Art. 3.**

Le règlement ministériel du 9 novembre 2017 portant application des dispositions de l'article 10 du règlement grand-ducal du 17 mai 2017 portant exécution des dispositions des chapitres 17 et 18 de la loi du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales est abrogé.

**Art. 4.**

Le présent règlement sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2020.

*Le Ministre de l'Agriculture,  
de la Viticulture  
et du Développement rural,*  
**Romain Schneider**

**Annexe :**

Module n° E1	<b>Conduite des programmes de sélection agréés</b>
Description	<p><b>Conditions d'éligibilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de sélection agréé</li> <li>• Certification ICAR (bovins laitiers, bovins allaitants)</li> </ul> <p><b>A. Établissement et tenue des livres généalogiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais généraux pour la gestion du livre généalogique</li> <li>• Inscription des animaux dans le livre généalogique</li> <li>• Prise et stockage d'échantillons d'ADN</li> <li>• Contrôle de filiation</li> <li>• Émission des certificats zootechniques</li> </ul> <p><b>B. Contrôle de performance et évaluation génétique</b></p> <p><b>Condition d'éligibilité :</b> limité aux exploitations participant à l'inscription de leurs animaux aux livres généalogiques (point A)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais généraux pour la conduite des contrôles de performance <i>Montant maximal de l'aide : 900 € par cheptel</i></li> <li>• Encodage et gestion des données de reproduction</li> <li>• Bovins laitiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• contrôle laitier et analyse du lait</li> <li>• pointage et qualification des animaux</li> <li>• détermination d'autres caractéristiques suivant le programme de sélection agréé</li> </ul> </li> <li>• Bovins allaitants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• pesée des animaux</li> <li>• pointage et qualification des animaux</li> <li>• détermination d'autres caractéristiques suivant le programme de sélection agréé</li> </ul> </li> <li>• Porcins : <ul style="list-style-type: none"> <li>• collecte et évaluation des données relevées dans le cadre du programme de sélection pour porcs de race pure ou hybrides</li> </ul> </li> <li>• Analyse ADN - défauts génétiques et autres particularités génétiques (p.ex. gène " polled ")</li> <li>• Analyse génomique (sélection des animaux à tester sur base d'un protocole approuvé par ASTA)</li> <li>• Contrôle en station des taureaux</li> <li>• Évaluation génétique</li> </ul> <p><b>Remarque :</b> Ne peuvent être pris en compte que les frais occasionnés par la société conventionnée. Les frais occasionnés par le propriétaire du cheptel ne sont pas pris en compte.</p>
<b>Objectifs du module</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration génétique des cheptels</li> </ul>	
<b>Contenu des travaux</b>	
Contenus techniques, méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécution des travaux suivant les programmes de sélection agréés par le Ministre</li> </ul>

Outils	/
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>	
	Maximum 70 % des dépenses éligibles
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>	
Documents à remettre	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fiches reprenant les résultats du contrôle de performance</li><li>• Bilans génétiques</li><li>• Certificats zootechniques</li></ul>
<b>Qualification minimale du conseiller :</b> <b>Temps de travail retenu :</b>	

<b>Module n° E2</b>		<b><i>Programme de contrôle “ allégé ” pour troupeaux allaitants en vue d’une valorisation des animaux dans le cadre d’un label de qualité</i></b>
Description	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux frais généraux <i>Montant maximal de l’aide : 700 € par troupeau</i></li> <li>• Pointage des vaches allaitantes</li> <li>• Pesée et pointage des animaux au sevrage / à la vente</li> <li>• Certification des animaux en vue d’une utilisation dans les filières de qualité (y compris la certification du type racial)</li> </ul>	
<b>Objectifs du module</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la qualité génétique des troupeaux allaitants en vue de la production d’animaux destinés à une production de viande de qualité sous un label agréé par le Ministre</li> <li>• Objectifs : mise à disposition d’animaux d’une qualité contrôlée et garantie aux engraisseurs participant à un label agréé par le Ministre</li> </ul>		
<b>Contenu des travaux</b>		
Contenus techniques, méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécution des travaux suivant le cahier des charges “ Broutards luxembourgeois de qualité ” approuvé par le Ministre</li> </ul>	
Outils		
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l’aide</b>		
	Maximum 70 % des dépenses éligibles	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>		
Documents à remettre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiches reprenant les résultats des pesées / pointages des animaux individuel</li> <li>Possibilité d’activation du module n° 13</li> </ul>	
<b>Qualification minimale du conseiller :</b>		
<b>Temps de travail retenu :</b>		

<b>Module n° E3</b>		<b>Programme de gestion de fertilité des troupeaux</b>	
Description	<b>Conditions d'éligibilité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation à un programme de sélection agréé (module n° E1)</li> <li>- gestion des données de fertilité dans une base de données centralisée gérée par un organisme de sélection agréé</li> <li>- possibilité de participation au programme de gestion de fertilité des troupeaux (module n° E3) par des vétérinaires indépendants</li> <li>• Contrôle de fertilité (pour reproducteurs mâles et femelles), contrôle de l'état de gestation</li> </ul>		
<b>Objectifs du module</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la fertilité du cheptel entier par un screening régulier des femelles sur base d'une approche intégrée (fertilité en relation avec l'alimentation et autres paramètres de gestion des troupeaux)</li> </ul>			
<b>Contenu des travaux</b>			
Contenus techniques, méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiches pour la collecte des données de fertilité, établies sur base des données issues du contrôle de performance (pour les porcs le logiciel spécifique de gestion des troupeaux « Sauenplaner »)</li> </ul>		
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécution des travaux suivant un cahier des charges définissant les conditions de participation au programme de contrôle de fertilité, les paramètres relevés, à faire approuver par le ministère de l'agriculture</li> </ul>		
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
		Maximum 70 % des dépenses éligibles	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Documents à remettre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiches reprenant pour chaque animal individuel les résultats du contrôle de fertilité, une évaluation globale des paramètres de fertilité du cheptel (possibilité d'activation du module n° 12)</li> <li>• Encodage systématique des données de fertilité dans la base de données centralisée</li> <li>• Mise à disposition des résultats de contrôle de fertilité aux services de conseil</li> <li>• Mise à disposition des paramètres de fertilité calculés sur base des données issues du contrôle de performance (module n° E1 - p.ex. intervalle de vêlage, taux de fécondation, etc.)</li> </ul>		
<b>Qualification minimale du conseiller :</b> médecin-vétérinaire agréé au Grand-Duché de Luxembourg <b>Temps de travail retenu :</b>			

<b>Module n° 1</b>		<b>Plan de fumure</b>
Description	Répartition prévisionnelle des engrais organiques et minéraux en vue d'assurer une gestion durable de l'exploitation agricole	
<b>Objectifs des conseils</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimisation de la fumure organique et minérale de l'exploitation sur base d'analyses de sol en vue d'augmenter l'efficacité et de réduire les pertes en nutriments</li> <li>• Adaptation des pratiques agricoles à la réglementation en vigueur</li> <li>• Préservation de la fertilité du sol</li> <li>• Dans les zones de protection des eaux potables, les objectifs du module n° 2 - (Zones de protection eaux) sont à respecter</li> <li>• Prise de conscience de l'impact potentiel de la fumure sur l'environnement</li> </ul>		
<b>Contenu des conseils</b>		
Contenus techniques, méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enregistrement / actualisation des caractéristiques de l'exploitation (productions, cheptel, parcellaire, ...), des pratiques culturales (assolement, rendements, ...) et des sols (analyses chimiques)</li> <li>• Réalisation d'un plan prévisionnel de fertilisation par parcelle culturale en optimisant les épandages d'engrais organiques et minéraux afin de prévenir les pollutions diffuses et ponctuelles en nitrates</li> <li>• Sur terres arables : réalisation de bilans azote sur les parcelles en zones de protection des eaux souterraines ; réalisation de bilans azote et phosphore dans la zone de protection du lac de la Haute-Sûre</li> <li>• Entretien sur l'exploitation pour expliquer la méthodologie utilisée et les conseils de fumure ; rappeler la législation en vigueur et les risques potentiels en cas de mauvaises pratiques</li> </ul>	
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carnet parcellaire</li> <li>• Analyses de sol (analyse standard ; Corg et Nmin en option) réalisées selon une méthode reconnue par l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA)</li> <li>• Logiciel/application spécifique</li> <li>• Normes de fumure et de fertilisation selon la législation en vigueur</li> <li>• Entretien sur l'exploitation</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>		
	<p>1.1. 80 % 840 € par exploitation et par an</p> <p>1.2. 100 % 1.050 € par exploitation et par an pour les exploitations qui participent au module n° 2 – zones de protection des eaux</p> <p>125 € par exploitant et par an en supplément pour les membres d'une installation de production de biogaz collective</p>	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>		
Documents à remettre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et des recommandations formulées dans le cadre du conseil</li> </ul>	

- Plan d'épandage des effluents d'élevage et des conseils de fumure pour chaque parcelle
- Cahier parcellaire d'enregistrement de la fertilisation (option)
- Documentation des flux de matières organiques, ainsi que des déchets résiduels (pour une installation de biogaz collective)

**Qualification minimale du conseiller :** A2 ou BTS, agronomie

**Temps de travail retenu :** 1,75 jour-homme

<b>Module n° 2</b>		<b>Zones de protection des eaux potables</b>
Description	<p>Mise en œuvre de mesures de vulgarisation agricole dans les zones de protection des eaux conformément à l'article 44 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau</p>	
<b>Objectifs des conseils</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre d'une stratégie de vulgarisation agricole sur base du programme de mesures des eaux conformément à l'article 44 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau en vue d'améliorer voire préserver la qualité des eaux dans les zones de protection des eaux. Les modalités du programme de mesures sont définies dans les lignes directrices disponibles sous <a href="http://www.waasser.lu">www.waasser.lu</a>. Le programme est applicable dès l'approbation du projet de règlement grand-ducal portant création des zones de protection d'eau potable et son introduction en procédure de consultation publique par le Gouvernement en conseil. En cas d'existence d'une coopération agricole, seules sont éligibles les exploitations signataires d'une telle coopération.</li> <li>• Assistance aux exploitations agricoles en vue d'allier les pratiques agricoles aux contraintes liées à la protection des eaux</li> <li>• Information et sensibilisation des agriculteurs pour promouvoir des méthodes de production permettant de réduire, voire d'éviter la dégradation de la qualité de l'eau potable par les engrais resp. les produits phytopharmaceutiques.</li> </ul>		
<b>Contenu des conseils</b>		
Contenus techniques, méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des données de base de l'exploitation agricole, ainsi que des données pertinentes concernant les parcelles agricoles situées en zone de protection des eaux</li> <li>• Évaluation commune des pratiques culturales face à la réglementation en vigueur et face aux objectifs spécifiques des zones de protection concernées</li> <li>• Garantir l'interface agriculteur/coopération agricole en ce qui concerne l'information et la discussion sur les aspects techniques, environnementaux et légaux des zones de protection concernées (sources de pollution, objectifs de qualité, restrictions légales, meilleures pratiques agricoles, suivi et documentation de paramètres pertinents en relation avec la qualité de l'eau ...), avantages d'une adhésion à une coopération agricole prévue dans le cadre du programme de mesure</li> <li>• Élaboration de propositions de mesures individuelles sur base du dossier technique, respectivement du programme de mesures</li> <li>• Conseils agronomiques personnalisés</li> </ul>	
Outils de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de mesures, dossier technique des zones concernées</li> <li>• Études agronomiques, pédologiques, hydrologiques, entre autres, en rapport avec la zone de protection des eaux</li> <li>• Prise en compte d'un plan prévisionnel de fertilisation par parcelle culturale (plan de fumure)</li> <li>• Entretiens individuels sur l'exploitation</li> <li>• Concertation avec les acteurs concernés, notamment le respect des spécifications et prescriptions internes des coopérations qui ont été élaborées en commun accord</li> <li>• Conseil personnalisé sur base de plusieurs visites des lieux (sur l'exploitation et sur le terrain)</li> <li>• Logiciels spécifiques</li> </ul>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse Nmin sur des parcelles représentatives pendant et/ou après la période de végétation</li> <li>• Rapport annuel programme de mesure</li> <li>• Rapport quinquennal d'évaluation programme de mesure</li> </ul>
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>	
	<p>100 %                  1.100 € par exploitation concernée et par an</p>
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>	
Documents à remettre	<p>Compte rendu synthétique reprenant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposition de mesures et conseils concrets, suivi des problèmes rencontrés, documentation des visites sur le terrain, ...</li> <li>- bilan des mesures de protection réalisées après saison, documentation des récoltes réalisées, documentation des visites de terrain, respect et documentation du délai de remise du bilan final de la saison auprès de la structure de l'animateur</li> </ul>
<p><b>Qualification minimale du conseiller</b> : A1, agronomie, environnement  <b>Temps de travail retenu</b> : 1,50 jour-homme par exploitation</p>	

<b>Module n° 3</b>		<b>Zones sensibles</b>
Description	Mise en œuvre de mesures de vulgarisation dans des zones sensibles (Natura 2000, réserves naturelles, biotopes)	
<b>Objectifs des conseils</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition et mise en œuvre d'une stratégie de vulgarisation agricole individuelle en vue de favoriser la biodiversité</li> <li>• Assistance aux exploitations agricoles en vue d'allier leurs pratiques agricoles aux contraintes environnementales</li> <li>• Information et sensibilisation de l'agriculteur individuel pour promouvoir des méthodes de travail compatibles avec les objectifs de protection des zones sensibles</li> </ul>		
<b>Contenu des conseils</b>		
Contenus techniques, méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des données de base de l'exploitation agricole ainsi que des données pertinentes concernant la ou les zone(s) sensible(s)</li> <li>• Conseils et sensibilisation sur les aspects techniques, environnementaux et légaux de la zone sensible concernée (objectifs, restrictions légales, régimes d'aides, meilleures pratiques agricoles, ...)</li> <li>• Élaboration de propositions de mesures individuelles sur base des documents officiels concernant les zones sensibles visées (dossiers de classement, plans de gestion, ...)</li> <li>• Aides à la mise en pratique des mesures</li> </ul>	
Outils de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossiers de classement, plans de gestion établis par le MENV, 'Leitfaden' biotopes</li> <li>• Entretiens individuels et concertation entre acteurs concernés</li> <li>• Visite(s) des lieux</li> <li>• Logiciels spécifiques (p.ex. système d'information géographique)</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>		
	100 % 1.100 € par exploitation En cas de publication de nouveaux plans de gestion ou de désignation d'une nouvelle réserve naturelle, un supplément de 340 € par exploitation est accordé.	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>		
Documents à remettre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et des recommandations formulées dans le cadre du conseil</li> <li>• Rapport d'analyse avec par exemple                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposition de mesures et conseils concrets, ...</li> <li>- cartes SIG</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Qualification minimale du conseiller : A1, agronomie, environnement, biologie</b>		
<b>Temps de travail retenu : 1,50 jour-homme par exploitation</b>		

<b>Module n° 4</b>		<b>Verdissement</b>	
Description		Information, sensibilisation et encadrement des agriculteurs dans le domaine du verdissement de la PAC	
<b>Objectifs des conseils</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information et sensibilisation des agriculteurs sur le verdissement de la Politique Agricole Commune</li> <li>• Aide à la décision pour la mise en œuvre de mesures de verdissement</li> </ul>			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus techniques, méthodes		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des données de base de l'exploitation agricole en vue d'évaluer sa situation vis-à-vis des contraintes du verdissement</li> <li>• Informations sur les différentes options de l'exploitation pour satisfaire aux exigences du verdissement (diversité de l'assolement, surfaces d'intérêt écologique, maintien du pâturage permanent)</li> <li>• Information et discussion sur les aspects techniques, environnementaux et légaux pertinents en relation avec le verdissement</li> <li>• Proposition de mesures de mise en conformité</li> </ul>	
Outils de base		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Calculs à l'aide d'un logiciel spécifique</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
		80 % 68 € par exploitation visée par le greening et par an	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Documents à remettre		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et des recommandations formulées dans le cadre du conseil</li> <li>• Rapport d'analyse avec par exemple <ul style="list-style-type: none"> <li>- calculs des paramètres pertinents</li> <li>- propositions de mesures et conseils concrets, ...</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Qualification minimale du conseiller : B1</b>			
<b>Temps de travail retenu : 0,125 jour-homme</b>			

<b>Module n° 5</b>		<b>Conseil agricole</b>	
Description		Conseil agricole intégré prévu par la loi concernant le soutien au développement durable des zones rurales	
<b>Objectifs des conseils</b>			
Élaboration de concepts de développement intégrés considérant toutes les opportunités et contraintes de l'exploitation agricole, en vue de réduire ou d'éviter des futurs conflits entre les enjeux économiques et environnementaux			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus techniques, méthodes		<ul style="list-style-type: none"> <li>Recueil des données de base de l'exploitation agricole suivant le modèle élaboré par le Service d'économie rurale</li> <li>État des lieux de l'exploitation agricole relatif à son potentiel de développement ainsi que l'évaluation des conséquences de l'utilisation du sol et de la production animale sur l'environnement et les ressources naturelles (zones Natura 2000, biotopes, zones de protection des eaux)</li> </ul>	
Outils de base		<ul style="list-style-type: none"> <li>Visite(s) des lieux avec des entretiens individuels</li> <li>Calculs de paramètres à l'aide de logiciels spécifiques</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
		80 % 1.500 € par exploitation concernée par une zone de protection des eaux et par an	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Documents à remettre		<ul style="list-style-type: none"> <li>Dossier comprenant un rapport des conclusions de l'évaluation des conséquences de l'utilisation du sol et de la production animale sur l'environnement et les ressources naturelles ainsi que des recommandations concernant le développement futur de l'exploitation agricole</li> <li>Document certifiant la participation au conseil agricole intégré</li> </ul>	
<b>Qualification minimale du conseiller</b> : A1, agronomie, environnement, biologie			
<b>Temps de travail retenu</b> : 2,50 jour-homme			

<b>Module n° 6</b>		<b>Bilan énergétique et bilan éléments nutritifs</b>	
Description		Élaboration d'un bilan énergétique et des éléments nutritifs en vue de mesurer et d'augmenter l'efficacité biologique de divers systèmes de production agricole - un outil d'aide à la décision	
<b>Objectifs des conseils</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un inventaire <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la consommation d'énergies directes et indirectes, non renouvelables liée à chaque une des productions agricoles,</li> <li>- de l'énergie contenue dans les produits qui sortent de l'exploitation agricole ainsi que</li> <li>- des éléments nutritifs consommés et produits</li> </ul> </li> <li>• Évaluation et comparaison des bilans en vue de repérer les marges de progrès en termes d'efficacité énergétique pour les traduire en priorités d'actions de vulgarisation</li> <li>• Information et sensibilisation des agriculteurs sur le thème de l'agriculture durable</li> </ul>			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus techniques, méthodes		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil de données comptables de l'exploitation agricole</li> <li>• Élaboration d'un bilan des majeurs éléments nutritifs</li> <li>• Élaboration d'un bilan énergétique permettant d'évaluer les flux d'énergie et de déterminer l'efficacité d'utilisation de l'énergie non renouvelable par système de production agricole</li> <li>• Établissement d'un bilan carbone y inclus les principaux gaz à effet de serre CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> et NO<sub>2</sub></li> <li>• Analyse et comparaison des résultats en vue d'éventuelles propositions pour améliorer la durabilité d'une production agricole</li> <li>• Explication des résultats et élaboration de stratégies d'amélioration</li> <li>• Information et discussion sur les aspects techniques, économiques et environnementaux d'une agriculture durable</li> </ul>	
Outils de base		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite(s) de l'entreprise agricole</li> <li>• Calculs et analyses à l'aide de logiciels spécifiques</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
		80 % 840 € par exploitation et par an	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Documents à remettre		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil</li> <li>• Rapport d'évaluation avec <ul style="list-style-type: none"> <li>- le bilan des majeurs éléments nutritifs et le bilan énergétique</li> <li>- des recommandations en termes de priorité d'actions pour améliorer la durabilité de productions agricoles</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie, environnement</b> <b>Temps de travail retenu : 1,75 jour-homme</b>			

<b>Module n° 7</b>		<b>Prairie permanente et temporaire</b>	
Description		Élaboration d'une stratégie de gestion du système prairie en vue d'une valorisation maximale de l'herbe sur l'exploitation agricole	
<b>Objectifs des conseils</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimisation de l'utilisation des surfaces fourragères après identification des marges de progrès en fonction des objectifs qualitatifs et quantitatifs</li> <li>• Réduction des importations de protéines végétales</li> <li>• Évaluation de la cohérence technique et économique du système fourrager</li> <li>• Assistance à la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées à l'exploitation agricole</li> </ul>			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus techniques, méthodes		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des objectifs de production et du système fourrager</li> <li>• Évaluation des surfaces fourragères en fonction des besoins pour l'alimentation du troupeau</li> <li>• Analyse de la composition variétale</li> <li>• Propositions concrètes en vue d'une meilleure valorisation de l'herbe sur l'exploitation</li> <li>• Information et discussion sur les aspects techniques et économiques de la conduite des prairies</li> </ul>	
Outils de base		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite de l'entreprise / état des lieux de surfaces fourragères représentatives</li> <li>• Collecte et analyse de résultats de la croissance de l'herbe mesurée sur des exploitations agricoles de référence</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
		80 % 520 € par exploitation et par an	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Documents à remettre		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et des recommandations formulées dans le cadre du conseil</li> </ul>	
<b>Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie</b> <b>Temps de travail retenu : 1,00 jour-homme</b>			

<b>Module n° 8</b>		<b>Culture de légumineuse</b>	
Description		Accompagnement individuel dans le cadre de cultures de légumineuses	
<b>Objectifs des conseils</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir des cultures de légumineuses qui ont des effets positifs sur l'environnement <ul style="list-style-type: none"> <li>- amélioration du bilan azoté</li> <li>- extension de l'assolement avec des effets sur l'agro-biodiversité, la fertilité du sol, ainsi que l'état sanitaire de la parcelle</li> </ul> </li> <li>• Amélioration de l'autonomie alimentaire en protéines de l'exploitation avec une réduction des importations de protéines végétales</li> <li>• Optimisation des résultats technico-économiques par un accompagnement spécialisé et personnalisé de la conduite des cultures</li> </ul>			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus techniques, méthodes		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à la décision dans le choix des parcelles et des semences</li> <li>• Évaluation et préconisation en vue d'une valorisation optimale des légumineuses dans l'alimentation du bétail</li> <li>• Information et assistance sur les aspects techniques de la conduite des cultures de légumineuse</li> </ul>	
Outils de base		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite(s) de l'entreprise / état(s) des lieux de surfaces fourragères concernée</li> <li>• Assistance par téléphone</li> <li>• Collecte et analyse d'informations sur des parcelles de référence (champs d'essai)</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
		80 % 520 € par exploitation et par an	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Documents à remettre		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et des recommandations formulées dans le cadre du conseil</li> </ul>	
<b>Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie</b> <b>Temps de travail retenu : 1,00 jour-homme</b>			

<b>Module n° 9</b>		<b>Culture arable</b>
Description	Accompagnement individuel de l'exploitation dans le raisonnement des interventions culturelles	
<b>Objectifs des conseils</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Optimisation des résultats technico-économiques par un accompagnement spécialisé et personnalisé de la conduite des cultures (rotation, choix variétal, travail du sol, fertilisation, traitement phytosanitaire)</li> <li>Préservation ou amélioration de l'efficacité des intrants de production ainsi que de la protection de l'environnement (p.ex. lutte contre l'érosion, matière organique du sol, méthodes de la lutte intégrée, ...)</li> </ul>		
<b>Contenu des conseils</b>		
Contenus techniques, méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse commune des enjeux agronomiques rencontrés dans le passé</li> <li>Suivi régulier des cultures à des stades phénologiques décisifs</li> <li>Conseils techniques personnalisés issus de références locales et adaptés à la région selon les principes de la 'Protection Intégrée des Cultures'</li> </ul>	
Outils de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>État des lieux des surfaces concernées ou représentatives</li> <li>Visites-conseils lors des principales phases de risque</li> <li>Informations fiables et neutres issues d'un réseau de parcelles d'observation de référence (projet sentinelle, ...)</li> <li>Avertissements par Agri-Météo</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>		
	50 % 280 € par exploitation et par an (un maximum de 6 agriculteurs par groupe est éligible pour les visites des champs)	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>		
Documents à remettre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et des recommandations formulées dans le cadre du conseil</li> </ul>	
<b>Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie</b> <b>Temps de travail retenu : 1,00 jour-homme</b>		



<b>Module n° 10</b>		<b>Plants de pommes de terre : systèmes d'avertissement</b>	
Description	Systèmes d'avertissement concernant la situation des vols de pucerons et du risque d'infection de mildiou		
<b>Objectifs des conseils</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avertir les agriculteurs en temps utile de toute menace concernant les vols de pucerons et les infections potentielles de mildiou</li> <li>• Élaboration d'une stratégie de lutte (plan de pulvérisation) adaptée à l'évolution de la situation phytosanitaire de la région</li> <li>• Rechercher une optimisation entre des applications phytosanitaires nécessaires en vue d'assurer la protection de la culture et la rentabilité par la diminution des coûts de traitements (méthode de la lutte intégrée)</li> <li>• Préservation ou amélioration de l'efficacité de l'utilisation des intrants de production ainsi que de la protection de l'environnement</li> </ul>			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus techniques, méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication hebdomadaire (par courriel et/ou fax) des conseils de traitement spécifiques qui se basent sur une analyse des données émises par les centres de recherche de Libramont et de Gembloux et qui sont adaptés aux situations régionales au Luxembourg</li> <li>• Avertissement par SMS en cas de risques graves (surtout en ce qui concerne les pucerons)</li> <li>• Assistance téléphonique</li> </ul>		
Outils de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logiciels/applications spécifiques</li> <li>• Bulletins émis par les centres de recherche à Libramont et Gembloux en ce qui concerne les vols des pucerons et les infections potentielles de mildiou</li> <li>• Suivi d'un réseau de parcelles d'observation de référence</li> <li>• Entretien individuel</li> </ul>		
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
	100 % 900 € par exploitation productrice de plants de pommes de terre et par an		
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Documents à remettre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis de conseils hebdomadaires adaptés à la situation régionale spécifique ainsi que les bulletins émis par les centres de recherche de Libramont et de Gembloux</li> <li>• Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et des recommandations formulées dans le cadre du conseil</li> </ul>		
<b>Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie</b>			
<b>Temps de travail retenu : 2,00 jour-homme</b>			

<b>Module n° 11</b>		<b>Plants de pommes de terre : conseils techniques</b>	
Description		Accompagnement individuel des producteurs de plants de pommes de terre de la plantation jusqu'à la récolte	
<b>Objectifs des conseils</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instauration d'un système de production de plants de pommes de terre de qualité, rentable pour les petits producteurs et respectueux du développement durable</li> <li>• Accompagnement du producteur dans une démarche d'amélioration des résultats techniques et économiques de la plantation à la récolte</li> <li>• Diminution des risques de culture tout au long de la saison par une optimisation de la protection sanitaire basée sur les principes de la lutte intégrée</li> <li>• Préservation ou amélioration de l'efficacité de l'utilisation des intrants de production ainsi que de la protection de l'environnement</li> </ul>			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus techniques, méthodes		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à la décision dans le choix des parcelles et des variétés</li> <li>• Conseils sur les aspects techniques de la conduite de la culture, notamment en ce qui concerne la plantation (distance de plantation, calibre des pommes de terre, ...), la fumure, les traitements phytosanitaires selon la méthode de la lutte intégrée (date optimale d'intervention, choix des produits, ...), ainsi que les modalités et les dates de récolte</li> <li>• Informations sur les actualités des marchés et nouveautés réglementaires</li> </ul>	
Outils de base		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logiciels/applications spécifiques</li> <li>• Entretien individuel sur l'exploitation</li> <li>• Visites et états des lieux des parcelles concernées</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
		50 % 1.450 € par exploitation productrice de plants de pommes de terre et par an avec un maximum de 40 € par ha de plants de pommes de terre	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Documents à remettre		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et des recommandations formulées dans le cadre du conseil, notamment en matière du choix variétal</li> <li>• Plans de fumure et de traitements phytopharmaceutiques prévisionnels pour les parcelles concernées</li> <li>• Grille de défanage</li> </ul>	
<b>Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie</b> <b>Temps de travail retenu : 4,00 jour-homme</b>			

<b>Module n° 12</b>		<b>Conseils en production laitière et en élevage de bovins laitiers</b>	
Description		Optimisation technico-économique du système de production laitière	
<b>Objectifs des conseil</b>			
<p>1. <u>Alimentation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de la cohérence du système fourrager vis-à-vis des besoins du troupeau</li> <li>• Amélioration de la qualité des fourrages</li> <li>• Optimisation des rations alimentaires et des coûts d'alimentation</li> <li>• Amélioration de la durabilité de la production laitière sur base de l'alimentation :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'autonomie fourragère et protéique</li> <li>• Amélioration du rendement fourrager</li> <li>• Amélioration de l'efficience alimentaire des vaches laitières</li> <li>• Réduction des problèmes de santé animale et de pertes d'animaux via une alimentation adaptée aux besoins physiologiques</li> </ul> </li> </ul> <p>2. <u>Qualité du lait et technique de traite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la qualité du lait produit (cellules somatiques, germes, ...)</li> </ul> <p>3. <u>Reproduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des paramètres de fertilité du troupeau</li> </ul>			
<b>Conditions d'éligibilité : participation à un programme de sélection agréé (module n° E1)</b>			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus techniques, méthodes		<p>1. <u>Alimentation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition et évaluation des objectifs de l'exploitation</li> <li>• Évaluation des stocks de fourrages et de leur qualité</li> <li>• Évaluation de l'autonomie alimentaire, énergétique et protéique</li> <li>• (Composante obligatoire) Évaluation de l'efficience alimentaire face aux objectifs nationaux fixés en matière de réduction des émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre</li> <li>• (Composante obligatoire) Recommandations pour la réduction de la teneur de soja (OGM, non-OGM) et autres tourteaux importés de pays tiers dans les rations alimentaires, recours à d'autres sources protéiques issues d'Europe, de la région</li> <li>• Calcul de rations alimentaires, contrôle de l'ingestion, bilan fourrager</li> <li>• Choix de la complémentation optimale</li> <li>• Observation des animaux, de leur état et de leur comportement</li> </ul> <p>2. <u>Qualité du lait et technique de traite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyses du lait (cellules somatiques, germes, température de congélation, ...) et analyses spécifiques (germes, antibiogrammes)</li> <li>• Contrôle de l'installation de traite, interprétation des résultats et suivi de l'efficacité des mesures prises</li> </ul> <p>3. <u>Reproduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Interprétation des données du contrôle laitier (module n° E1) et des données relevant du programme de gestion de fertilité des troupeaux (module n° E3)</li> <li>• Suivi de l'efficacité des mesures prises</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (Composante obligatoire) Analyse des données relatives à l'âge au 1<sup>er</sup> vêlage, l'âge de réforme, l'intervalle vêlage-vêlage et la mortalité des veaux</li> </ul>
Outils de base	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Alimentation</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de fourrages (selon une méthode reconnue par l'ASTA)</li> <li>• Calcul des rations alimentaires à l'aide de logiciels spécifiques</li> <li>• Élaboration d'un bilan annuel pour l'autonomie fourragère, protéique et énergétique, évaluation de l'efficacité alimentaire et recommandations</li> </ul> </li> <li>2. <u>Qualité du lait et technique de traite</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'analyse du lait par le laboratoire ASTA et rapports d'analyse du contrôle laitier (module n° E1)</li> </ul> </li> <li>3. <u>Reproduction</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations à formuler sur base des rapports du contrôle laitier (module n° E1) et du programme de gestion de fertilité des troupeaux (module n° E3)</li> </ul> </li> </ol>
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>	
	<p>50 %</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Alimentation</u> : 600 € par exploitation et par an</li> <li>2. <u>Qualité lait et technique de traite</u> : 260 € par exploitation et par an</li> <li>3. <u>Reproduction</u> : 260 € par exploitation et par an</li> </ol>
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>	
Documents à remettre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et contenant des recommandations formulées dans le cadre du conseil, y compris la formulation de recommandations en lien avec les paramètres relatifs à l'âge au 1<sup>er</sup> vêlage, l'âge de réforme, l'intervalle vêlage-vêlage et la mortalité des veaux</li> <li>• Calcul des rations alimentaires, y compris la formulation de recommandations en matière de réduction des émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre, d'amélioration de l'autonomie fourragère, protéique et énergétique et du recours au soja non-OGM / à d'autres sources protéiques</li> </ul>
<p><b>Qualification minimale du conseiller</b> : A2, agronomie</p> <p><b>Temps de travail retenu</b> : 2,00 jour-homme</p>	

<b>Module n° 13</b>		<b>Conseils en production de viande et en élevage de bovins allaitants</b>	
Description		Optimisation technico-économique du système de production de viande	
<b>Objectifs des conseils</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des performances techniques du troupeau par optimisation des ressources fourragères disponibles</li> <li>• Amélioration de la durabilité de la production de viande sur base de l'alimentation :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du rendement et adaptation aux changements climatiques de la production fourragère en vue d'une autonomie maximale</li> <li>• Amélioration de l'efficacité alimentaire des bovins à l'engraissement intensif</li> <li>• Amélioration de l'efficacité de production : réduction de l'âge au 1<sup>er</sup> vêlage, réduction des intervalles de vêlages, réduction des pertes (mortalité)</li> </ul> </li> <li>• Amélioration de la tenue du troupeau en termes d'usage des bâtiments, d'équipements et d'installations techniques, de gestion des prairies</li> <li>• Amélioration génétique du troupeau par appui à la sélection des femelles, la fourniture d'un conseil d'accouplement adapté aux débouchés du marché et aux ressources fourragères disponibles</li> <li>• Adaptation de la période de vêlage en fonction de la demande du marché et des ressources fourragères disponibles</li> </ul> <p><b>Conditions d'éligibilité :</b> participation à un programme de sélection, de contrôle (module n° E1, E2)</p> <p><b>Remarque :</b> Contenu du conseil et documents à remettre en fonction du conseil demandé par l'exploitation</p>			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus techniques, méthodes		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des données de reproduction, y compris (composante obligatoire) l'âge au 1<sup>er</sup> vêlage, l'intervalle vêlage-vêlage et la mortalité des veaux</li> <li>• Analyse des pertes du troupeau et/ou analyse des performances de croissance et des données d'abattage</li> <li>• Pointage et sélection des génisses et/ou des vaches</li> <li>• Conseil dans le choix des reproducteurs</li> <li>• Calcul des rations alimentaires, contrôle de l'ingestion, bilan fourrager pour les bovins à l'engraissement intensif, y compris (composante obligatoire) l'évaluation de l'efficacité alimentaire face aux objectifs nationaux fixés en matière de réduction des émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre</li> <li>• Recommandations pour la réduction de la teneur de soja (OGM, non-OGM) et autres tourteaux importés de pays tiers dans les rations alimentaires en utilisant davantage d'autres sources protéiques issues d'Europe, de la région</li> </ul>	
Outils de base		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de fourrages (selon une méthode reconnue par l'ASTA)</li> <li>• Logiciel de calcul de rations alimentaires et bilans fourragers</li> <li>• Logiciel spécifique de gestion des troupeaux</li> <li>• Conseil d'accouplement</li> <li>• Table de pointage des génisses / vaches</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
		50 % 600 € par exploitation et par an	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			

Documents à remettre	<ul style="list-style-type: none"><li>• Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et contenant des recommandations formulées dans le cadre du conseil</li><li>• Calculs des rations alimentaires, y compris la formulation de recommandations en matière de réduction des émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre, d'amélioration de l'autonomie protéique et du recours au soja non-OGM / à d'autres sources protéiques</li><li>• Liste de pointage et sélection des génisses et/ou vaches</li><li>• Information sur l'accouplement dirigé</li><li>• Bilan de reproduction et pertes, y compris la formulation de recommandations en lien avec les paramètres relatifs à l'âge au 1<sup>er</sup> vêlage, l'intervalle vêlage-vêlage et la mortalité des veaux</li><li>• Plan d'action comportant une priorisation des points à améliorer</li></ul>
<b>Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie</b> <b>Temps de travail retenu : 2,00 jour-homme</b>	

<b>Module n° 14</b>		<b>Conseils en élevage porcin</b>	
Description		Optimisation technico-économique des élevages porcins	
<b>Objectifs des conseils</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des performances techniques du troupeau et optimisation de l'utilisation des ressources</li> <li>• Diminution des pertes du troupeau (aspects sanitaires, autres problèmes liés à la tenue du troupeau, ...)</li> <li>• Appui à la résolution de problèmes techniques (systèmes de ventilation, d'alimentation, ...)</li> <li>• Optimisation des flux de travail (bâtiments, installations, conduite des truies, ...)</li> <li>• Amélioration génétique du troupeau par appui à la sélection des truies et verrats</li> </ul>			
<b>Remarque :</b>			
Contenu du conseil et documents à remettre en fonction des besoins spécifiques de l'exploitation			
<b>Conditions d'éligibilité :</b>			
Recours au logiciel " Sauenplaner " en fonction du conseil demandé par l'exploitation			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus techniques, méthodes		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyses des performances de croissance et des données d'abattage</li> <li>• Calcul des rations alimentaires des différentes catégories de porcs, y compris (composante obligatoire) l'évaluation de l'efficacité alimentaire face aux objectifs nationaux fixés en matière de réduction des émissions d'ammoniac</li> <li>• (Composante obligatoire) Recommandations pour la réduction de la teneur de soja (OGM, non-OGM) et autres tourteaux importés de pays tiers dans les rations alimentaires, recours à d'autres sources protéiques issues d'Europe, de la région</li> <li>• Analyse des eaux et des aliments</li> <li>• Analyse des pertes du troupeau</li> <li>• Analyse des données de reproduction, y compris (composante obligatoire) les paramètres de fertilité (âge 1<sup>ère</sup> mise bas, âge de réforme des truies, mortalités des porcelets, intervalles entre mises bas)</li> <li>• Sélection des cochettes de remonte et des truies</li> <li>• Conseil dans le choix des reproducteurs</li> <li>• Conseil technique pour la gestion des bâtiments et installations</li> </ul>	
Outils de base		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logiciel spécifique de gestion des troupeaux porcins (" Sauenplaner ")</li> <li>• Analyses des eaux et des aliments</li> <li>• Analyses sanitaires (sang, ...)</li> <li>• Logiciel de calcul de rations alimentaires</li> <li>• Données d'abattage des porcs charcutiers</li> <li>• Conseils d'accouplement</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
		50 % 1.500 € par exploitation et par conseil	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Documents à remettre		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu synthétique reprenant les éléments-clés du diagnostic et des recommandations et contenant des recommandations formulées dans le cadre du conseil</li> </ul>	

- Calculs des rations alimentaires, y compris la formulation de recommandations en matière de réduction des émissions d'ammoniac, d'amélioration de l'autonomie protéique et du recours au soja non-OGM / à d'autres sources protéiques
- Résultats d'analyse des eaux, des aliments et des analyses sanitaires
- Liste de sélection des truies
- Information sur l'accouplement dirigé
- Bilan de reproduction, pertes et performances (croissance, abattage...), y compris la formulation de recommandations en lien avec les paramètres de fertilité (âge 1ère mise bas, âge de réforme truies, mortalités porcelets, intervalles entre mises bas)

**Qualification minimale du conseiller :** A2, agronomie

**Temps de travail retenu :** 4,00 jour-homme



<b>Module n° 15</b>		<b><i>Agriculture biologique - conversion</i></b>	
Description	Évaluation de la faisabilité de la conversion à l'agriculture biologique		
<b>Objectifs des conseils</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations générales sur l'agriculture biologique ainsi que les réglementations en vigueur</li> <li>• Appréhension des modifications engendrées par une conversion à l'agriculture biologique en termes humain, technique et économique</li> <li>• Aide à la décision objective tenant compte des points forts et des faiblesses de l'exploitation</li> </ul>			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus techniques, méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des objectifs professionnels et personnels de l'agriculteur et de sa famille</li> <li>• Étude de faisabilité de la conversion par un diagnostic et inventaire technique</li> <li>• Simulation technico-économique de la conversion à l'agriculture biologique</li> <li>• Information et discussion sur un calendrier des différentes étapes d'une conversion</li> </ul>		
Outils de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite(s) de l'entreprise avec au moins un entretien familial</li> <li>• État des lieux des bâtiments et surfaces agricoles</li> <li>• Calculs à l'aide de logiciels/applications spécifiques</li> </ul>		
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
	100 % 840 € par exploitation pour un premier conseil 'type pré-diagnostic' et 1.500 € par exploitation pour l'étude ciblée approfondie		
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Documents à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic, une simulation technico-économique validée par le Service d'économie rurale ainsi que les recommandations formulées dans le cadre du conseil		
<b>Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie</b>			
<b>Temps de travail retenu : 1,50, respectivement 2,50 jour-homme</b>			

<b>Module n° 16</b>		<b><i>Agriculture biologique - suivi conversion</i></b>	
Description		Suivi de l'exploitation agricole pendant la période de conversion à l'agriculture biologique	
<b>Objectifs des conseils</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien de l'agriculteur pour réussir au mieux et au plus vite la conversion à l'agriculture biologique</li> <li>• Confortement de l'agriculteur dans les nouvelles pratiques et/ou techniques de l'agriculture biologique</li> </ul>			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus techniques, méthodes		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement dans les démarches de conversion relatifs aux aspects stratégiques et administratifs</li> <li>• Élaboration d'un calendrier et d'un plan d'action personnalisé en fonction des objectifs et de la situation de départ de l'exploitation</li> <li>• Mise à disposition d'outils d'accompagnement et d'informations nécessaires sur les conditions de réussite tout au long de la période de conversion</li> </ul>	
Outils de base		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite(s) de l'exploitation</li> <li>• Conseils par téléphone</li> <li>• Appui technique et recommandations stratégiques</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
		100 % 1.500 € par exploitation et par an pendant la période de conversion (3 ans)	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Documents à remettre		Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil	
<b>Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie</b>			
<b>Temps de travail retenu : 2,75 jour-homme</b>			

<b>Module n° 17</b>		<b>Agriculture biologique</b>	
Description	Appui technico-économique et réglementaire aux agriculteurs engagés en agriculture biologique ou souhaitant des conseils autour des méthodes de production de l'agriculture biologique		
<b>Objectifs des conseils</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement de l'agriculteur dans une démarche d'amélioration des résultats techniques et économiques</li> <li>• Confortement de l'agriculteur dans l'interprétation de la réglementation spécifique aux productions biologiques</li> </ul>			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus techniques, méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un plan d'action de mesures prophylactiques</li> <li>• Mise à disposition d'outils et d'informations nécessaires pour maîtriser les problèmes spécifiques à l'agriculture biologique</li> </ul>		
Outils de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite(s) de l'exploitation et/ou de parcelles concernées</li> <li>• Conseils par téléphone</li> <li>• Appui technique et recommandations stratégiques</li> </ul>		
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
	80 % 1.500 € par exploitation et par an pour les exploitations ayant réalisé la conversion  520 € par exploitation et par an pour les autres exploitations ayant un minimum de 3 hectares admissibles de terres agricoles		
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Documents à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil		
<b>Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie</b> <b>Temps de travail retenu : 3,00, respectivement 1,00 jour-homme</b>			

<b>Module n° 18</b>		<b>Conditionnalité</b>
Description	Diagnostic en vue d'une mise aux normes des conditionnalités applicables à l'exploitation agricole	
<b>Objectifs des conseils</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation et information sur la réglementation en vigueur</li> <li>• Assistance à l'exploitation pour mieux maîtriser les risques en amont des contrôles officiels</li> </ul>		
<b>Contenu des conseils</b>		
Contenus techniques, méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification et hiérarchisation des points de non-conformité</li> <li>• Élaboration d'un plan d'action en vue d'une mise en conformité à court et à moyen terme</li> </ul>	
Outils de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite(s) de l'exploitation</li> <li>• Diagnostic à l'aide d'un dossier conditionnalité regroupant toutes les exigences applicables. Un relevé de ces exigences sera mis à disposition par le MAVDR</li> <li>• Appui technique et recommandations</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>		
	80 % 1.500 € par exploitation  340 € par exploitation et par an pour l'analyse 'mise à jour' annuelle ou une analyse thématique	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>		
Documents à remettre	Dossier comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un inventaire des exigences applicables à l'exploitation ainsi que des non-conformités constatées</li> <li>- un plan d'action avec les recommandations pour la mise aux normes</li> </ul>	
<b>Qualification minimale du conseiller</b> : A2, agronomie, vétérinaire, viticulture <b>Temps de travail retenu</b> : 2,75 jour-homme (analyse complète) et 0,50 jour-homme (mise à jour et/ou analyse thématique)		

<b>Module n° 19</b>		<b>Conseil viticole de base</b>	
Description		Conseil et aide à la décision en vue d'optimiser la conduite des vignes et des vendanges	
<b>Objectifs des conseils</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la qualité des raisins</li> <li>• Diminution des risques au cours de la production viticole</li> <li>• Diminution de l'impact environnemental des pratiques viticoles, notamment en matière d'érosion, de fertilisation et de traitements phytopharmaceutiques, basés sur les principes de la 'Protection Intégrée des Cultures'</li> </ul>			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus techniques, méthodes		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseils en matière de conduite de la vigne conformes aux prescriptions réglementaires</li> <li>• Mise à disposition d'informations viticoles actuelles</li> <li>• Assistance téléphonique</li> </ul>	
Outils de base		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi d'un réseau de parcelles d'observations de référence</li> <li>• Nombreuses sources d'informations fiables</li> <li>• Analyse chimique de la concentration en sucre, de l'acidité totale et du pH d'un échantillon représentatif de raisins au cours de la maturation</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
		80 % 100 € par exploitation et par an (registre IVV)	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Documents à remettre		Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil	
<b>Qualification minimale du conseiller : A2, viticulture</b>			
<b>Temps de travail retenu : 0,35 jour-homme</b>			

<b>Module n° 20</b>		<b>Conseil viticole spécialisé</b>	
Description	Accompagnement des viticulteurs participant au programme « AOP Moselle Luxembourgeoise » dans leurs choix quotidiens en vue de produire des raisins de qualité		
<b>Objectifs des conseils</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à la décision dans le choix du matériel végétal</li> <li>• Optimisation de la fertilisation organique et minérale, ainsi que de l'entretien du sol</li> <li>• Diminution des risques au cours de la production viticole par une optimisation de la protection sanitaire du vignoble basé sur les principes de la 'Protection Intégrée des Cultures'</li> <li>• Préservation de l'environnement, du paysage et de la biodiversité par un accompagnement technique individuel adapté</li> <li>• Augmentation de la qualité des raisins</li> </ul>			
<b>Contenu des conseils</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil de données techniques, économiques, environnementales afin de définir une stratégie de conseil</li> <li>• Élaboration d'un plan de fertilisation et d'un plan de pulvérisation</li> <li>• Conseils en matière de conduite de la vigne</li> <li>• Conseils techniques personnalisés, adaptés au terroir et conformes aux prescriptions réglementaires</li> <li>• Évaluation du niveau de cohérence des processus avec le cahier des charges « AOP Moselle Luxembourgeoise »</li> <li>• Mise à disposition d'informations viticoles actuelles</li> </ul>		
Outils de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État des lieux de vignobles concernés ou représentatifs</li> <li>• Visites-conseils lors des principales phases de risque</li> <li>• Calculs à l'aide de logiciels spécifiques</li> <li>• Informations fiables et neutres par le suivi d'un réseau de parcelles d'observations de référence</li> <li>• Analyse chimique de la concentration en sucre, de l'acidité totale et du pH d'un échantillon représentatif de raisins au cours de la maturation</li> </ul>		
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
	80 % 1.280 € par exploitation et par an		
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Document(s) à remettre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil ainsi que les conditions de leurs mises en œuvre techniques et réglementaires</li> <li>• Plan de fertilisation et plan de pulvérisation</li> </ul>		
<b>Qualification minimale du conseiller : A2, viticulture</b> <b>Temps de travail retenu : 4,00 jour-homme</b>			

<b>Module n° 21</b>		<b>Conseil œnologique - vins et AOP</b>	
Description		Accompagnement des viticulteurs dans toutes les étapes de la vinification	
<b>Objectifs des conseils</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la qualité du vin et maintien de l'expression du terroir ou du cépage</li> <li>• Gain en sécurité sanitaire lors des itinéraires de vinification</li> </ul>			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus techniques, méthodes		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi et évaluation de l'état des raisins, des moûts et/ou des vins</li> <li>• Interprétation des résultats d'analyses chimiques</li> <li>• Dégustation des cuves pendant les vinifications</li> <li>• Propositions de pratiques œnologiques adaptées au type de vin recherché</li> <li>• Évaluation du niveau de cohérence des processus avec le cahier des charges « AOP Moselle Luxembourgeoise »</li> <li>• Recommandations de processus respectueux de l'environnement</li> </ul>	
Outils de base		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites pendant les phases clés de l'élaboration des vins</li> <li>• Analyses œnologiques</li> <li>• Informations fiables et neutres</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
		80 % 940 € par exploitation et par an	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Document(s) à remettre		Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil, ainsi que les conditions de leurs mises en œuvre techniques et réglementaires	
<b>Qualification minimale du conseiller : A2, viticulture</b>			
<b>Temps de travail retenu : 3,50 jour-homme</b>			

<b>Module n° 22</b>		<b>Conseil œnologique - Crémant de Luxembourg</b>	
Description		Accompagnement des viticulteurs dans toutes les étapes de la production du « Crémant de Luxembourg »	
<b>Objectifs des conseils</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la qualité du « Crémant de Luxembourg »</li> <li>• Gain en sécurité sanitaire lors des itinéraires de production</li> </ul>			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus techniques, méthodes		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi et évaluation de l'état des raisins, des moûts, des vins de base et/ou des crémants en cours d'élaboration</li> <li>• Étude du potentiel qualitatif de la récolte pour son utilisation comme vins de base</li> <li>• Interprétation des résultats d'analyses chimiques</li> <li>• Dégustation pour optimiser l'assemblage des vins et des liqueurs d'expédition</li> <li>• Conseils d'itinéraires techniques pour améliorer la production de vins de base, la prise de mousse et le dégorgement</li> <li>• Recommandations de processus respectueux de l'environnement</li> </ul>	
Outils de base		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites pendant les phases clés de l'élaboration des crémants</li> <li>• Analyses œnologiques</li> <li>• Informations fiables et neutres</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
		80 % 1.060 € par exploitation et par an	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Document(s) à remettre		Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil ainsi que les conditions de leurs mises en œuvre techniques et réglementaires	
<b>Qualification minimale du conseiller : A2, viticulture</b>			
<b>Temps de travail retenu : 4,00 jour-homme</b>			



<b>Module n° 23</b>		<b>Viticulture biologique - conversion</b>
Description	Évaluation de la faisabilité de la conversion à la viticulture biologique	
<b>Objectifs des conseils</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information générale sur la viticulture biologique ainsi que les réglementations en vigueur</li> <li>• Appréhension des modifications engendrées par une conversion à la viticulture biologique en termes humain, technique et économique</li> <li>• Aide à la décision objective tenant compte des points forts et des faiblesses de l'exploitation avec présentation des chances et des risques potentiels d'une conversion</li> </ul>		
<b>Contenu des conseils</b>		
Contenus techniques, méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations sur les principes et le cadre légal de la viticulture biologique</li> <li>• Identification des objectifs professionnels et personnels du viticulteur et de sa famille</li> <li>• Information, discussion et conception d'un calendrier des différentes étapes d'une conversion</li> <li>• Étude de faisabilité de la conversion par un diagnostic et inventaire technique</li> <li>• Élaboration d'une base de décision fondée par e. a. une simulation technico-économique de la conversion à la viticulture biologique</li> </ul>	
Outils de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite(s) de l'exploitation avec au moins un entretien familial</li> <li>• État des lieux des bâtiments et surfaces agricoles</li> <li>• Calculs à l'aide de logiciels/applications spécifiques</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>		
	100 % 840 € par exploitation pour un premier conseil 'type pré-diagnostic' et 1.500 € par exploitation pour l'étude ciblée approfondie	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>		
Document(s) à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du (pré) diagnostic ainsi que les recommandations formulées dans le cadre du conseil. L'étude ciblée approfondie comportera en plus une simulation technico-économique validée par le Service d'économie rurale	
<b>Qualification minimale du conseiller : A2, viticulture</b> <b>Temps de travail retenu : 1,50, respectivement 2,50 jour-homme</b>		

<b>Module n° 24</b>		<b>Viticulture biologique - suivi conversion</b>	
Description		Suivi de l'exploitation viticole pendant la période de conversion à la viticulture biologique	
<b>Objectifs des conseils</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien du viticulteur pour réussir au mieux et au plus vite la conversion à la viticulture biologique</li> <li>• Confortement dans les nouvelles pratiques et/ou techniques de la viticulture biologique</li> </ul>			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus techniques, méthodes		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement dans les démarches de conversion sur les aspects stratégique et administratif</li> <li>• Élaboration d'un calendrier et d'un plan d'action personnalisé en fonction des objectifs et de la situation de départ de l'exploitation</li> <li>• Mise à disposition d'outils d'accompagnement et d'informations nécessaires sur les conditions de réussite tout au long de la période de conversion</li> </ul>	
Outils de base		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite(s) de l'exploitation</li> <li>• Conseils par téléphone</li> <li>• Appui technique et recommandations stratégiques</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
		100 % 1.500 € par exploitation et par an pendant la période de conversion (max. 5 ans)	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Document(s) à remettre		Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil ainsi que les conditions de leurs mises en œuvre techniques et réglementaires	
<b>Qualification minimale du conseiller : A2, viticulture</b>			
<b>Temps de travail retenu : 2,50 jour-homme</b>			

<b>Module n° 25a</b>		<b>Viticulture biologique – Fertilité du sol</b>
Description	Appui technico-économique et réglementaire aux viticulteurs engagés en viticulture biologique et/ou souhaitant des conseils autour du thème de la fertilité du sol	
<b>Objectifs des conseils</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement du viticulteur dans une démarche d'amélioration des résultats techniques et économiques</li> <li>• Confortement du viticulteur dans l'interprétation de la réglementation spécifique aux productions biologiques</li> <li>• Amélioration de la biodiversité dans les sols viticoles</li> </ul>		
<b>Contenu des conseils</b>		
Contenus techniques, méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des points faibles dans le domaine de fertilité du sol</li> <li>• Mise à disposition d'outils et d'informations nécessaires pour maîtriser les problèmes spécifiques à la viticulture biologique</li> <li>• Élaboration d'un plan d'action de mesures prophylactiques</li> <li>• Établissement d'un itinéraire technique en matière de protection du sol. Cet itinéraire est adapté aux objectifs de production de la vigne (vins de consommation, vin de terroir, Crémant)</li> </ul>	
Outils de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite(s) de l'exploitation et/ou de parcelles concernées</li> <li>• Conseils par téléphone</li> <li>• Appui technique et recommandations stratégiques</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>		
	<p>80 % 1.500 € par exploitation et par an pour les exploitations ayant un minimum de 0,10 hectare de vignobles et ayant réalisé la conversion sur la totalité de leurs vignes</p> <p>520 € par exploitation et par an pour les autres exploitations</p>	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>		
Documents à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil	
<b>Qualification minimale du conseiller : A2, viticulture</b> <b>Temps de travail retenu : 3,00, resp. 1,00 jour-homme</b>		

<b>Module n° 25b</b>		<b>Viticulture biologique – Santé des vignes</b>
Description	Appui technico-économique et réglementaire aux viticulteurs engagés en viticulture biologique et/ou souhaitant des conseils autour du thème de la santé des vignes	
<b>Objectifs des conseils</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement du viticulteur dans une démarche d'amélioration des résultats techniques et économiques</li> <li>• Confortement du viticulteur dans l'interprétation de la réglementation spécifique aux productions biologiques</li> <li>• Adaptation de la stratégie de lutte contre les maladies de la vigne au changement climatique</li> <li>• Amélioration de la biodiversité de l'exploitation</li> </ul>		
<b>Contenu des conseils</b>		
Contenus techniques, méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des points faibles dans le domaine de la santé des vignes</li> <li>• Mise à disposition d'outils de prévisions des maladies et d'informations nécessaires pour maîtriser les problèmes spécifiques à la viticulture biologique</li> <li>• Élaboration d'un plan d'action de mesures prophylactiques en prenant compte des objectifs de production du vignoble (vins de consommation, vin de terroir, Crémant) et du type de cépage</li> </ul>	
Outils de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite(s) de l'exploitation et/ou de parcelles concernées</li> <li>• Conseils par téléphone et courriel</li> <li>• Appui technique et recommandations stratégiques, particulièrement dans le domaine de la sélection des cépages</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>		
	<p>80 %</p> <p>1.500 € par exploitation et par an pour les exploitations ayant un minimum de 0,10 hectare de vignobles et ayant réalisé la conversion sur la totalité de leurs vignes</p> <p>520 € par exploitation et par an pour les autres exploitations</p>	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>		
Documents à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil	
<b>Qualification minimale du conseiller : A2, viticulture</b> <b>Temps de travail retenu : 3,00, resp. 1,00 jour-homme</b>		

<b>Module n° 26</b>		<b>Cultures spécialisées (stratégie pluriannuelle)</b>	
Description	Développement d'une stratégie pluriannuelle concernant l'intégration de cultures spécialisées (légumes, herbes aromatiques et médicinales, fruits, ...) au niveau de l'exploitation		
<b>Objectifs des conseils</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversification de la production</li> <li>• Informations générales sur la ou les culture(s) spécialisée(s) concernée(s)</li> <li>• Aide à la décision objective tenant compte des points forts et des faiblesses de l'exploitation</li> <li>• Intégration de cultures spécialisées au niveau de l'exploitation par l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle</li> </ul>			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus techniques, méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de potentiel de l'exploitation avec une étude de faisabilité</li> <li>• Élaboration d'un calendrier et d'un plan d'action personnalisé (cultures, infrastructures, équipements, techniques de production, irrigation, personnel, commercialisation, ...) en fonction des objectifs et de la situation de départ de l'exploitation</li> <li>• Mise à disposition d'outils d'accompagnement et d'informations nécessaires sur les conditions de réussite du projet</li> </ul>		
Outils de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État des lieux (infrastructures, ressources humaines, surfaces, ...)</li> <li>• Visites-conseil</li> <li>• Calculs à l'aide de logiciels/applications spécifiques</li> </ul>		
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
		<p>100 % pour les exploitations ayant un minimum de 0,25 hectare de maraîchages ou 0,30 hectare de vergers et ayant réalisé la conversion vers la production biologique sur la totalité des surfaces concernées</p> <p>80 % pour les autres exploitations</p> <p>1.500 € par exploitation</p>	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Documents à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic, une simulation technico-économique validée par le Service d'Économie Rurale ainsi que les recommandations formulées dans le cadre du conseil		
<b>Qualification minimale du conseiller : A2, agronomie, horticulture</b> <b>Temps de travail retenu : 2,75 jours-homme</b>			

<b>Module n° 27</b>		<b>Cultures spécialisées (suivi annuel)</b>	
Description	Accompagnement individuel de l'exploitation au niveau de la planification et du raisonnement des interventions culturales (légumes, herbes aromatiques et médicinales, fruits, ...)		
<b>Objectifs des conseils</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimisation des résultats technico-économiques par un accompagnement spécialisé et personnalisé de la conduite des cultures spécialisées (techniques de production, rotations, choix variétal, fertilisation, protection des cultures)</li> <li>• Préservation ou amélioration de l'efficacité des intrants de production ainsi que de la protection de l'environnement (p.ex. lutte contre l'érosion, matière organique du sol, méthodes de la lutte intégrée et/ou biologique, ...)</li> </ul>			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus, méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi régulier des cultures à des stades phénologiques décisifs</li> <li>• Conseils techniques personnalisés adaptés à la région selon les principes de la protection intégrée et/ou biologique des cultures</li> </ul>		
Outils de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État des lieux des surfaces concernées</li> <li>• Visites-conseil lors des périodes cruciales de la planification et de la production</li> </ul>		
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
	<p>80 % pour les exploitations ayant un minimum de 0,25 hectare de maraîchages ou 0,30 hectare de vergers et ayant réalisé la conversion vers la production biologique sur la totalité des surfaces concernées</p> <p>50 % pour les autres exploitations</p> <p>1.500 € par exploitation</p>		
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Document(s) à remettre	Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et des recommandations formulées dans le cadre du conseil		
<b>Qualification minimale du conseiller</b> : A2, agronomie, horticulture <b>Temps de travail retenu</b> : 3,00 jours-homme			

<b>Module n° 28</b>		<b>Conseil économique</b>	
Description		Conseils économiques prévus par la loi concernant le soutien au développement durable des zones rurales	
<b>Objectifs des conseils</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller l'agriculteur/viticulteur dans ses choix stratégiques en lui permettant d'évaluer les incidences économiques de ses projets d'investissement en biens immeubles dépassant le montant de 150.000.- euros</li> <li>• Accompagnement du jeune agriculteur/viticulteur dans la conception et l'élaboration de son plan d'entreprise dans le cadre de l'installation</li> <li>• Suivi des mesures à mettre en œuvre par le jeune agriculteur/viticulteur installé dans le cadre de son plan d'entreprise</li> </ul>			
<b>Contenu des conseils</b>			
Contenus techniques, méthodes		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une simulation économique du projet d'investissement et/ou d'installation en prenant en compte les paramètres de l'exploitation existante et les données du projet fournies par l'exploitant. Cette étude comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une visite sur l'exploitation</li> <li>- le choix des hypothèses technico-économiques (rendements, prix,...) de l'étude finale</li> <li>- le projet d'investissement et son plan de financement</li> <li>- les prévisions annuelles de résultat, trésorerie et bilan</li> <li>- l'assistance à la formalisation de la demande d'aide</li> <li>- une visite post conseil si jugée nécessaire</li> </ul> </li> <li>• Analyse du plan d'entreprise et préconisation sur le choix stratégique et le dimensionnement du projet d'installation en adéquation avec les possibilités de l'entreprise, conseils en matière de reprise d'exploitation et de financement</li> </ul>	
Outils de base		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite(s) de l'exploitation avec au moins un entretien familial en cas d'un conseil d'installation jeune agriculteur/viticulteur</li> <li>• Calculs à l'aide de logiciels/applications spécifiques</li> <li>• Analyse financière sur base de documents comptables</li> <li>• Indicateurs économiques de l'activité agricole issues de la base de données se rapportant au Réseau d'information comptable agricole.</li> </ul>	
<b>Taux de soutien et montant maximal (EUR) de l'aide</b>			
		<p>100 %</p> <p>1. <u>Investissements en biens immeubles &gt; 150.000.- euros</u> : 840 € par exploitation et par an</p> <p>2. <u>Plan d'entreprise</u> : 1.500 € par exploitation reprise par un jeune agriculteur/viticulteur</p> <p>3. <u>Suivi 'jeune installé</u> : 480 € par exploitation et par an pendant une période maximale de 5 ans suivant l'installation du jeune agriculteur /viticulteur</p>	
<b>Résultats / documentation pour le client / contrôle de qualité</b>			
Documents à remettre		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Simulation économique et/ou plan d'entreprise</li> </ul>	

- Compte rendu synthétique reprenant les éléments clés du diagnostic et les recommandations formulées dans le cadre du conseil

**Qualification minimale du conseiller :** A2, agronomie, viticulture

**Temps de travail retenu :** 1,50 – 2,50 et 0,75 jour - homme



Tableau de compatibilité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25a	25b	26	27	28
1 plan de fumure	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2 zones de protection eaux	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
3 zones sensibles	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4 verdissement	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
5 conseil agricole intégré	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
6 bilan énergétique / bilan éléments nutritifs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
7 prairie permanente et temporaire	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
8 culture de légumineuse	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
9 culture arable	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
10 plants de pommes de terre: Systèmes d'améliorations	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
11 plants de pommes de terre: conseils techniques	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
12 conseils en production laitière et en élevage de bovins laitiers	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
13 conseils en production viandeuse et en élevage de bovins allaitants	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
14 conseils en élevage porc	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
15 agriculture biologique - conversion	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
16 agriculture biologique - suivi conversion	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
17 agriculture biologique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
18 conditionnalité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
19 conseil viticole de base	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
20 conseil viticole spécialisé	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
21 conseil œnologique - vins et AOP	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
22 conseil œnologique - crémant de Luxembourg	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
23 viticulture biologique - conversion	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
24 viticulture biologique - suivi conversion	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
25a viticulture biologique - fertilité du sol	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
25b santé des vignes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
26 cultures spécialisées - stratégie pluriannuelle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
27 cultures spécialisées - suivi annuel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
28 conseil économique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

0 = incompatible 1 = compatible

